

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHELLE

Publié le 13/11/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI – Madame Anne-Marie BAUDON – Madame Catherine MARCY – Madame Delphine CHARIER – Monsieur Jean-Bernard HARENG – Monsieur Vivien JULHES – Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX – Madame Chantal MURAT – Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ – Madame Aya KOFFI.

Etaient excusé(es) : Madame Anne de CHALENDAR (pouvoir à M. HARENG) – Madame Françoise COHEN (pouvoir à Mme BAUDON) – Madame Jasmine COOCHE (pouvoir à Mme GAUTHIER-VATRÉ) – Monsieur Eric PASQUIER (pouvoir à M. JULHES) – Monsieur El Abbès SEBBAR (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) – Monsieur Jean-Claude COSSET (pouvoir à Mme KOFFI).

Secrétaire de séance : Monsieur Vivien JULHES.

Dates de convocation.....	2 novembre 2023
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	17
Nombre de votants.....	17
Pour.....	17
Contre	0
Abstention.....	0

N° 11 : AVENANT 1 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « A VELO SANS AGE ».
(SORTIES EN TRIPORTEUR)

1 – CONTEXTE

Monsieur le Président expose que lors du Conseil d'Administration du 4 juillet 2022, les administrateurs avaient autorisé le CCAS de LA ROCHELLE à conventionner avec l'antenne rochelaise de l'Association « Vélo Sans Age ».

Cette convention (figurant en annexe 1) a permis, aux Etablissements pour Personnes Agées, au Service d'Aide A Domicile (SAAD) et au Service d'Accueil, d'Information et d'Accompagnement pour les personnes âgées (SAIA), de proposer aux seniors rochelais des sorties en triporteur. L'organisation actuelle permet de proposer à chaque établissement et service 3 sorties (d'une durée de 45 mn chacune) tous les quinze jours grâce à la mise à disposition par l'association d'un triporteur (stocké à la Résidence Autonomie/EHPAD du CHAMP DE MARS).

Ce partenariat représente actuellement un coût pour le CCAS s'élevant à 300 euros (cotisation découverte). S'il était renouvelé en 2024 le coût serait de 500 € (cotisation balades régulières).

2 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION

Afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées l'association propose de développer le dispositif sur le territoire rochelais et de mettre à disposition du CCAS (à titre exclusif), deux triporteurs supplémentaires (qui seront, également stockés à la Résidence Autonomie/EHPAD du CHAMP DE MARS).

Cette mise à disposition permettrait de proposer un plus grand nombre de sorties au bénéfice des seniors rochelais dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de la Rochelle et les centres sociaux.

Publié le 13/11/2023

Le rajout de deux triporteurs supplémentaires modifie le coût de l'adhésion à l'association. En application des tarifs de « A vélo sans âge » la cotisation par tricycle supplémentaire et pour une année incomplète s'élève à 300 € soit 600 € pour l'année 2023. Cependant vu que ces deux triporteurs seront mis à disposition seulement deux mois en 2023 et à titre exceptionnel la cotisation supplémentaire est ramenée à 300 € pour l'année 2023.

Il convient de noter qu'une subvention de 300 euros a été sollicitée auprès de la Ville de LA ROCHELLE pour l'année 2023.

Au vu de ses éléments il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à valider l'avenant n°1 à la convention figurant en annexe 2.

CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Monsieur le Président,

Jean-François FOUNTAINE.